

## Sites fortifiés du Haut Rhône au XIV<sup>e</sup>

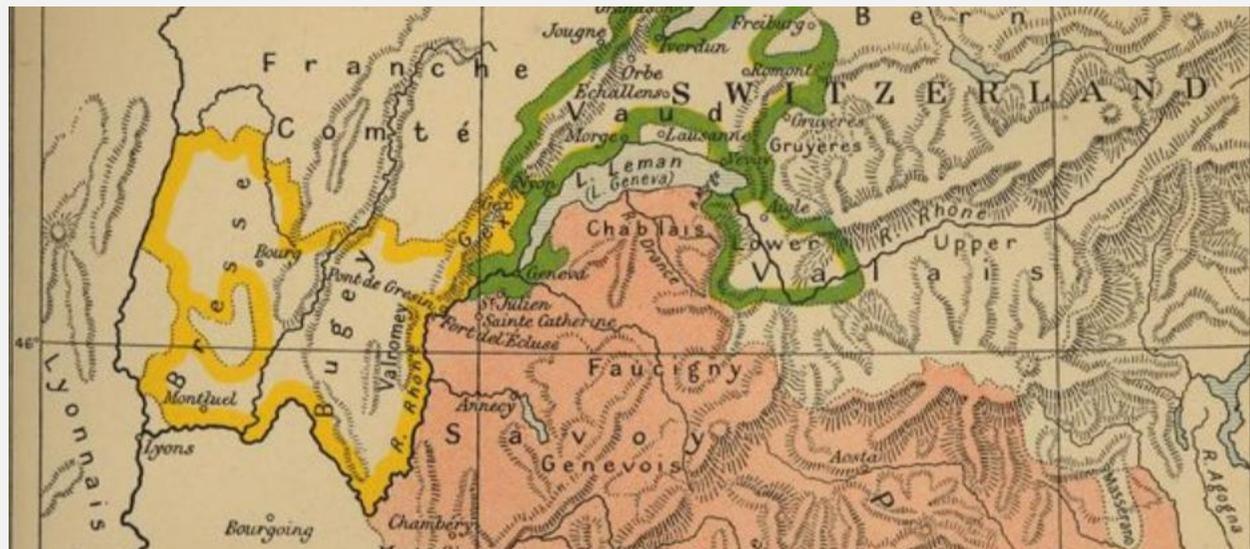
Les comtes de Savoie comme les comtes de Genève, ou même les sires de Gex, ne paraissent pas avoir eu la propriété originelle des sites fortifiés du haut-Rhône genevois.

En fait la majorité de ces fortifications relevaient encore au début du XIII<sup>e</sup> siècle de pouvoirs ecclésiastiques :

- Le château d'Arlod devait avoir été primitivement une possession du prieuré clunisien de Nantua.
- Léaz était au prieuré clunisien de Payerne.
- La Cluse semble avoir été contrôlée par l'abbaye clunisienne Saint-Claude du Jura.
- La Corbière dépendait du prieuré de Nantua tandis que sur la rive opposée Epeisses avait été créé par le prieure clunisien de Saint-Victor de Genève.
- Enfin Peney et l'Isle a Genève étaient des places-fortes épiscopales.
- Château et bourg de Léaz au XIV<sup>e</sup> siècle, essai de restitution :

Le bourg, fondé en 1272, présente la particularité d'avoir abrité le prieure et l'église de Léaz.

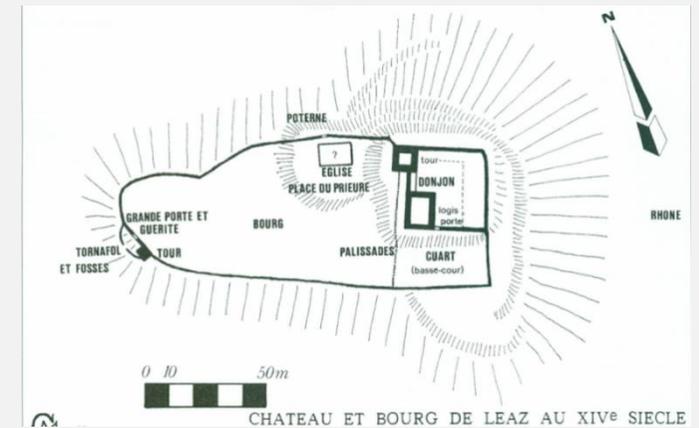
Château de La Cluse au XIV<sup>e</sup> siècle, essai de restitution :



(D'après le «Plan du Fort de l'Ecluse» (1639), par Alexandre Malgouerné et Jean d'Auferville),

Fort l'Ecluse, «Plan du fort de l'Escluze sur lequel est marqué le projet d'une tour, et celui d'une guérite, pour le front du côté de France »

Fort l'Ecluse porte du Pays de Gex, d'après les renseignements fournis par les comptes de châtelainie Cette hégémonie ecclésiastique trouve peut-être son origine sous la dynastie rodolphienne (888-1032), grâce aux concessions royales et impériales comme ce fut le cas en Pays de Vaud.



La concentration de forteresses ecclésiastiques sur le haut-Rhône genevois peut sans doute aussi s'expliquer par les divisions diocésaines Le Rhône constituait entre le Mont Vuache et le lac Léman une frontière entre les décanats de Rumilly et de Vuillonnex et celui d'Aubonne Ce dernier était en outre limite à l'ouest par le diocèse de Lyon, au nord par celui de Besangon et à l'est par celui de Lausanne

C'est au cours du XIII<sup>e</sup> siècle que des pouvoirs laïcs, sires de Gex et comtes de Genève, se substituèrent aux autorités ecclésiastiques Le château de Léaz est cité en 1183 comme faisant partie du temporel du prieuré de Payerne La fortification paraît alors avoir été confiée à la garde des sires d'Arloz, mais le 19 octobre 1272 le sire de Gex prenait sous sa garde Léaz et s'associait au prieuré de Payerne pour fonder une ville neuve franche Pierre de Joinville en fit hommage à Amédée V de Savoie le 1<sup>er</sup> janvier 1286, puis lui vendit la forteresse le 14 février 1290. Suivant un mouvement comparable, le domaine de La Cluse relevait au XI<sup>e</sup> siècle de l'abbaye Saint-Claude.

### **Château et Bourg de Léaz au XIV<sup>e</sup> :**

Le sire de Gex obtint des religieux La Cluse à charge d'hommage et en échange du fief de Divonne.

Les Joinville-Gex en firent à leur tour, tout d'abord hommage à Beatrice de Faucigny, comtesse de Viennois et d'Albon, le 4 février 1278 ;

Mais Pierre de Joinville l'inclut dans ses hommages au comte de Savoie le 14 août 1285 et le 1<sup>er</sup> janvier 1286.

Amédée V de Savoie acheta finalement la place-forte le 13 janvier 1293.

Citons encore l'exemple du château de La Corbière possédé par le prieuré de Nantua, celui-ci était primitivement placé sous la garde des sires de la Corbière.

Tout en écartant les sires de Faucigny en 1225, les comtes de Genève se substituèrent à ce lignage dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle ils achetèrent enfin cette forteresse aux religieux en 1287.

Amédée V de Savoie semble en fait dans un premier temps avoir autant employer l'arme financière que l'épée pour acquérir les châteaux indispensables à son expansion sur la vallée rhodanienne genevoise, achetant par exemple : Versoix en 1296 et Vesancy, au nord du Pays de Gex, vers 1300.

Seuls L'Ile à Genève, en 1287, le Bourg-de-Four et La Corbière, en 1291, furent pris par siège.

La guerre fut par contre systématiquement utilisée pour reprendre possession des places perdues, Léaz et La Cluse vers 1305-1312, La Corbière en 1321, ou pour consolider le réseau castral Savoyard Ballon est pris en 1326.

La puissance financière de la principauté savoyarde lui permit par ailleurs d'acquérir par achat les terres et les droits nécessaires à la formation des châtelainies, en général sur l'étendue de la paroisse à laquelle appartenait le château centre du mandement

A Léaz, le comte de Savoie acheta au prieuré de Payerne la moitié de son patrimoine, des droits d'alpage sur le Jura et un certain nombre de terres dans la paroisse. Amédée V acquit également une tenure et seize personnes taillables de Rodolphe de Livron, et divers cens de Nycolet de Chatillon. A La Corbière, le comte de Savoie acheta vers 1298 pour plus de 240 livres genevoises de terres et de droits de Nycolet de Livron.

La coalition delphino-genevoise devait par conséquent faire face non seulement à une offensive militaire de la Maison de Savoie, mais devait également lutter contre sa puissance économique, capable d'acquérir de puissantes forteresses et de vastes territoires en profitant notamment des besoins financiers de l'aristocratie.

Maître du sol, le comte de Savoie devenait l'un des principaux moteurs de l'économie locale, disposant qui plus est dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle des villes franches de Léaz et de La Corbière et influant sur les bourgeois de Genève.

Amédée V de Savoie était en mesure d'insuffler localement une nouvelle donne économique. L'implantation territoriale facilitait également la pénétration de la chancellerie comtale au-delà des simples limites de la châtelainie.

Grace au principe de cette circonscription, les châtelains parvenaient à concentrer autour de leur château des droits et des biens tant fonciers que proto-industriels et banaux, jusque-là éparpillés entre plusieurs seigneurs

La Maison de Savoie sut aussi exploiter pleinement son prestige en offrant la protection de ses châtelains à qui voulait bien la payer, que ce soit dans le cadre de la châtelainie ou au-dehors. Ce service était rémunéré le plus souvent en argent, parfois en cire.

Le châtelain de Léaz-La Cluse parvint à étendre sa sphère d'influence jusqu'à près de dix kilomètres autour de Léaz, touchant aussi bien des laïcs, nobles et roturiers que des ecclésiastiques. Ce pouvoir d'intervention armée atteignait même la rive gauche du Rhône en comté de Genève, à quatre kilomètres au sud de Léaz, au détriment du château genevois de Chaumont.

De même les sires de Gex devaient céder des pans entiers de leur prérogatives féodales, Léaz rayonnant jusqu'à neuf kilomètres au nord-est, au cœur de la Terre de Gex. Cette situation se retrouvait également autour de la châtelainie de La Corbière, le châtelain Savoyard parvenant à dégager un rayon d'action d'environ dix kilomètres au-delà du mandement pourtant confirmé territorialement à la paroisse de Challex.

Il sut acquérir les fiefs de lignages seigneuriaux vassaux des sires de Gex ou des évêques de Genève.

A La Corbière, il est très intéressant de noter que le comte Amédée II de Genève tenta de lutter contre l'expansion savoyarde en créant tout d'abord une ville neuve franche en 1288, fondation à laquelle il associa le sire de Gex. II demeura ensuite présent dans la châtelainie, bien que

dépossédé du château en 1291, Amédée II de Genève acheta en effet le 3 septembre 1297 l'ensemble des droits et terres du prieuré de Nantua à Challex. Mais faute de moyens financiers il ne put contrebalancer l'effet d'attraction du châtelain Savoyard sur les lignages nobles locaux.

De même, reprenant en mains la place-forte de 1308 à 1321, puis à partir de 1337, les comtes de Genève ne furent pas en mesure de maintenir la sphère d'influence déployée par Amédée V dès la fin du XIIIT siècle.

Les autres châtelaneries genevoises ne surent, semble-t-il, rayonner efficacement contre les comtes de Savoie et les sires de Gex.

L'offensive savoyarde lancée en 1287 bouleversa les structures anciennes et propagea le modèle du mandement puissant et centralisateur.



*A Challex il ne reste que cette plaque commémorative du château.*